



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 44

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} SMITH (Fort Garry) intervient.

M. HAWRANIK propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
ENNS
GERRARD
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
SCHULER
TWEED 19

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 28

Le président informe l'Assemblée qu'à la reprise du débat sur le projet de loi 14, le député de Lac-du-Bonnet devra intervenir immédiatement, sans quoi il perdra son droit de parole.

Au cours du débat sur le projet de loi 14, M. TWEED invoque le *Règlement* au sujet de l'absence du ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M^{me} DACQUAY fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 29

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER

LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 20

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Situation de la femme;

(Document parlementaire n° 159)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Direction générale des services aux personnes âgées.

(Document parlementaire n° 160)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de déposer le projet de loi 34 — *Loi sur l'observation de la Charte/The Charter Compliance Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Pendant la période des questions orales, M. LOEWEN invoque le *Règlement* au sujet du mot « rat » qu'a utilisé le ministre de la Justice et procureur général.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. TWEED interviennent sur le rappel au *Règlement*.

M. le *ministre* MACKINTOSH se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. NEVAKSHONOFF, M^{me} SMITH (Fort Garry), MM. AGLUGUB et HELWER ainsi que M^{me} ASPER font des déclarations de député.

Conformément à l'article 24 du *Règlement*, MM. STRUTHERS et ENNS formulent des griefs.

Pendant l'examen des questions à l'ordre du jour, M. TWEED invoque le *Règlement* au sujet des négociations qu'auraient engagées les deux leaders à l'Assemblée.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. TWEED fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

CONTRE

DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
ENNS
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON

MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 19

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet des réponses que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse a données pendant la période des questions orales et au sujet du commentaire 417 de Beaufort.

Le président déclare le rappel au *Règlement* recevable, mais indique que celui-ci aurait dû être soulevé au moment opportun pendant la période des questions orales.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

CONTRE

DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
ENNS
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
MAGUIRE

MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 16

Le président informe l'Assemblée qu'à la reprise du débat sur le projet de loi 14, le député de Lac-du-Bonnet devra intervenir immédiatement, sans quoi il perdra son droit de parole.

M. SCHULER présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Projet de loi 44

Attendu :

que le projet de loi 44, *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail*, qui a été sanctionné le 18 août 2000, a fait l'objet d'une grande publicité et qu'il a été critiqué à l'échelle de la province;

que beaucoup de gens sont d'avis que ce projet de loi aura des répercussions négatives sur l'économie de la province, qu'il pourrait avoir pour effet de dissuader des entreprises de s'établir au Manitoba et nuire, par conséquent, à notre croissance et à notre prospérité futures;

que le gouvernement provincial n'a pas permis un débat public complet sur le projet de loi, qu'il a prononcé la clôture au cours des délibérations du Comité permanent des relations industrielles et que, par conséquent, bon nombre d'intervenants sont partis, car ils ne voulaient pas présenter leur exposé au milieu de la nuit;

que la *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail* prive les employés de leur droit de se prononcer démocratiquement, par scrutin secret, sur l'accréditation syndicale et qu'elle permet l'accréditation d'office si 65% ou plus des travailleurs concernés signent leur carte syndicale;

que le gouvernement provincial a semblé tolérer la violence lorsqu'il a d'abord tenté d'inclure dans les amendements à la *Loi sur les relations du travail* l'obligation pour les employeurs de réintégrer dans leurs fonctions les membres du personnel ayant commis des actes de violence au cours d'une grève;

que le projet de loi est régressif et qu'il limite l'exercice du droit des travailleurs de voter dans leur lieu de travail, librement et démocratiquement,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à abroger le projet de loi 44 afin de créer un climat plus propice à l'expansion des entreprises dans la province;

Jeudi 6 juin 2002

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à tenir compte des propos de la ministre du Travail et de l'Immigration qui a affirmé, le 9 novembre 2000, que pour aller en arbitrage exécutoire, il faudrait que les deux parties soient d'accord et qu'il serait très injuste d'opter pour l'arbitrage si une seule partie y consentait.

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M^{me} la *ministre* BARRETT et M. JENNISSON interviennent. M. STRUTHERS exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickey